

Conditions Définitives en date du 3 mars 2015



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

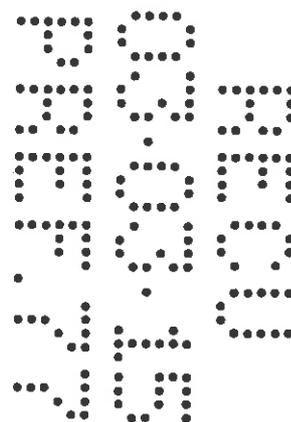
Programme d'émission de Titres  
(Euro Medium Term Note Programme) de  
1.000.000.000 d'euros

Emission obligataire de 10.000.000 d'euros portant intérêt au taux fixe de 1,35% l'an et venant à  
échéance le 4 mars 2026 (les "Titres")

SOUCHE N : 16  
TRANCHE N° : 1

Prix d'émission : 100%

Commerzbank Aktiengesellschaft



## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "Modalités") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du prospectus de base en date du 18 septembre 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") sous le numéro 14-507 en date du 18 septembre 2014), tel que complété par le supplément au prospectus de base en date du 27 janvier 2015 (visé par l'AMF sous le numéro 15-039 en date du 27 janvier 2015) (ensemble, le "Prospectus de Base") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "Conditions Définitives") relatives à l'émission des Titres pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)) et (b) disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "Directive Prospectus" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen.

1.	<b>Emetteur :</b>	Département de Seine-et-Marne.
2.	(i) Souche n°:	16
	(ii) Tranche n°:	1
	(iii) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables (Article 13) :	Sans objet
3.	<b>Devise(s) Prévues(s) :</b>	Euro ("€")
4.	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(i) Souche :	10.000.000 €
	(ii) Tranche :	10.000.000 €
5.	<b>Prix d'Emission :</b>	100 % du Montant Nominal Total
6.	<b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>	100.000 €
7.	(i) <b>Date d'Emission :</b>	4 mars 2015
	(ii) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Emission (i.e. 4 mars 2015)
8.	<b>Date d'Echéance :</b>	4 mars 2026
9.	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 1,35 % (autres détails indiqués ci-après)
10.	<b>Base de Remboursement/Paiement :</b>	A moins qu'ils n'aient été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.
11.	<b>Changement de Base d'Intérêt :</b>	Sans objet

12. **Option de remboursement :** Sans objet
13. **Date des autorisations d'émission des Titres :** Délibération n°CG-2014/12/18 du Conseil Général en date du 18 décembre 2014.  
 Décision n° 2015/3/DF/SDDTC du Président du Conseil général de l'Émetteur.

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**

14. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 1,35 % par an payable annuellement
- (ii) **Date(s) de Paiement du Coupon :** Le 4 mars de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive) étant précisé que le premier coupon sera payé le 4 mars 2016 et le dernier coupon sera payé le 4 mars 2026
- (iii) **Montant(s) de Coupon Fixe :** 1350 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Sans objet
- (v) **Méthode de Décompte des Jours :** Exact/Exact – ICMA
- (vi) **Date de Détermination du Coupon :** Le 4 mars de chaque année
15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

**DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

17. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
18. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet

- 21. Montant de Remboursement Anticipé :**
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non
  - (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non
- 22. Rachat (Article 6(g)) :** Oui

**DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

- 23. Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
  - (ii) Etablissement Mandataire : Sans objet
  - (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
- 24. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g)** TARGET
- 25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
- 26. Masse (Article 11) :** Applicable
- Représentant titulaire**  
 GFI Group  
 James-Ivan Schwartz  
 40-42 rue de la Boétie, 75008 Paris
- Rémunération : Le Représentant de la Masse ne recevra aucune rémunération pendant la durée de l'émission.

**RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

**3 MARS 2015**

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :  
 Par : Pascal Gosse, Directeur des Finances, dûment autorisé



## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) Admission aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

### 2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne seront pas notés

### 3. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement 1,35 % par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

### 4. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0012591725

Code commun : 119782066

Dépositaires

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :

Oui

Euroclear France

66, rue de la Victoire

75009 Paris

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :

Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :

Sans objet

Livraison :

Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :

CACEIS Corporate Trust

1-3, Place Valhubert

75013 Paris

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :

Sans objet

**5. PLACEMENT**

Méthode de distribution :	Non syndiquée
(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans objet
(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :	Sans objet
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	Commerzbank Aktiengesellschaft
(iv) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet
(v) Restrictions de vente d'Amérique: Etats-Unis d'Amérique	Réglementation S <i>Compliance Category I</i>

